



# Règlement du concours: Grand Jeu-concours Pass'numérique

## ARTICLE 1-ORGANISATEUR

L'Université de Picardie Jules Verne – Direction des Systèmes d'Information (DISI) -dont les bureaux sont situés au 5 Rue du Moulin Neuf à Amiens organise un jeu gratuit intitulé « Grand jeu concours Pass'numérique », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

## ARTICLE 2 - CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est réservé à tout étudiant de l'UPJV inscrit pour l'année 2023-2024 ayant obtenu le Pass'numérique entre le 01/07/23 et le 31/10/23.

La personne gagnante devra justifier de son identité complète au moment de recevoir son lot. Dans le cas contraire, la personne sera disqualifiée et la DiSI procèdera à un nouveau tirage au sort.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

## ARTICLE 3 - MODALITE DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu, la personne devra s'inscrire au Pass'numérique à partir de son Espace Numérique de Travail, réaliser l'ensemble des quizz proposés et obtenir le badge « Je découvre mon environnement numérique UPJV 2023-2024 »

## ARTICLE 4 - DOTATION

La dotation se compose de :

- Un sweat-shirt UPJV au 1<sup>er</sup> étudiant tiré au sort
- Un sac à dos UPJV au 2<sup>ème</sup> étudiant tiré au sort
- Un t-Shirt UPJV au 3<sup>ème</sup> étudiant tiré au sort.

## ARTICLE 5 - SELECTION DES GAGNANTS

Trois gagnants seront désignés, parmi les participants ayant rempli les conditions de participation, par tirage au sort sous contrôle d'un représentant de l'administration.

Les gagnants seront invités à venir retirer leur lot à l'accueil de la DiSI de l'Université de Picardie Jules Verne.

Les lots ne sont pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

## ARTICLE 6 -DUREE DU CONCOURS

Le concours est ouvert du 01/07/2023 au 31/10/2023.

## ARTICLE 7 -DONNEES PERSONNELLES

Le Pass'numérique est accessible depuis la plate-forme pédagogique de l'UPJV nommée Nautilus aux seuls étudiants inscrits pour l'année 2023/2024. L'étudiant a accepté lors de sa première connexion à l'ENT la charte d'usage du système d'information et les Conditions Générales d'Utilisation de Nautilus.

Seuls les gagnants devront justifier de leur identité et de leur qualité d'étudiant.

## ARTICLE 8-LITIGES

Le présent règlement est soumis à la réglementation française.